

DECRET N° 2003-411 DU 23 OCTOBRE 2003

portant nomination d'un Conseiller
au Conseil Economique et Social.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-010 du 16 juillet 1992 portant loi organique sur le Conseil Economique et Social ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-515 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** le Décret 99-150 du 31 mars 1999 fixant les modalités d'élection des représentants des divers organismes au sein du Conseil Economique et Social ;
- Sur** proposition du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 octobre 2003 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 6 et 8 de la loi organique sur le Conseil Economique et Social, Monsieur Saadou BOURAÏMA est nommé Conseiller au Conseil Economique et Social au titre des Associations de Développement de l'Atacora et de la Donga, en remplacement du Conseiller Aboubacar BAPARAPE, élu député à l'Assemblée Nationale.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi organique sur le Conseil Economique et Social, le mandat de Monsieur Saadou BOURAÏMA expire à la fin de la deuxième mandature.

Article 3 : Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions, la Société
Civile et les Béninois de l'Extérieur,

Grégoire LAOUROU.-


Gaston ZOSSOU.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCRI-SCBE 4 MFE
4 AUTRES MINISTERS 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSES 02 JO 1.